SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2018

Le treize juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix juillet deux mille dix-huit s’est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs Rodet C., Bécue M., Cerveau J., Descat C., Duband C., Gary C., Gillois B, Jarosz JR.

**Absents excusés :** Mr Craeymeersch Didier et Mr Lefort Roger

**Pouvoirs :** Monsieur Craeymeersch a donné pouvoir à Monsieur Descat pour tout vote ou toute décision.

Monsieur Lefort a donné pouvoir à Monsieur Jarosz pour tout vote ou toute décision.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Cerveau.

1. **Recrutement secrétaire de mairie – révision tableau des effectifs**

Suite à la mutation, demandée par Mme Aurélie Bonneau, dans les Pyrénées Atlantiques et acceptée par la Mairie réceptrice, de fait, Madame le Maire propose de recruter en qualité de titulaire à compter du 13 août prochain sur la même base de 17h30 par semaine, Madame Sandra Rivet. L’agent est actuellement, à temps non complet en charge depuis deux ans du secrétariat du SIVOS et aussi du secrétariat de la Mairie de Montigné.

Le Conseil accepte à l’unanimité cette proposition.

Le tableau des effectifs sera revu en conséquence.

1. **Travaux de voirie 2018 – Chemin de l’Ermitage et Place Bicentenaire**

Trois devis ont été reçus pour ces travaux.

Pour le chemin de l’Ermitage le Conseil décide de bitumer plutôt que de simplement ré-empierrer la partie rénovée, et choisit l’entreprise SCOTPA pour un montant de 4.185,60 € TTC, sur la base de 10,90 € HT le m2. Le métré final sera établi au démarrage du chantier. La chaussée refaite ne devra pas empiéter sur la parcelle cadastrale ZD 36 de la Place du Bicentenaire.

Pour l’aménagement de l’accès de la réserve incendie, l’entreprise BOYELDIEU est retenue à l’unanimité, pour un montant de 469,50 € TTC.

Une Décision Modificative de 5.000€ du compte 6288 vers le compte 2315 pour financer ces travaux est approuvée par le conseil.

1. **Aménagement vestiaire**

Un deuxième devis a été reçu. L’entreprise AUDUBERTEAU est retenue pour un montant maximum de 3.000 € TTC.

1. **Adhésion de la CDC du Rouillacais au Syndicat Mixte pour la gestion des bassins de l’antenne, de la soloire, du romède, du coran et du bourru**

Le Conseil se prononce à l’unanimité en faveur de cette adhésion.

1. **Avis sur le rattachement du projet de commune nouvelle par fusion des communes de Rouillac et de Sigogne à la CDC du Rouillacais**

A ce stade le Conseil n’a pas d’objection à cette fusion.

1. **GRDF – Compteur communicant**

Demande de GRDF, nous proposant de signer une convention pour l’installation et l’hébergement d’équipement de télé relève sur l’église pour le déploiement du compteur gaz communiquant GAZPAR.

Après discussions, le Conseil ne souhaite pas s’engager à ce stade dans cette convention.

1. **Décision modificative SILFA**

Suite à la réception de la cotisation 2018 du SILFA d’un montant de 504,27€, le Conseil approuve à l’unanimité une décision modificative du budget primitif qui était de 500,00 €.

1. **Informations diverses**

**Point sur le personnel communal :** Devant les difficultés d’INSERT’R à nous fournir actuellement un renfort pour l’entretien des espaces verts de la Commune, Madame le Maire a décidé de prendre une personne en CDD pour une durée de deux mois.

**Fibre optique, pose d’une armoire de rue :** D*ans le cadre de ce déploiement une armoire de rue sera installée, rue des épinées, sur une parcelle communale, vers la fin de l’année. Cependant, la fibre ne sera disponible qu’en 2021.*

**Listes électorales (délégué de l’administration 2019) :** *Avec son accord notre représentante à la commission administrative de révision des listes électorales peut être maintenue entre septembre 2018 et janvier 2019, date de révision des modalités par l’Administration.*

**Feu d’artifice :** *La décision de ne pas tirer de feu d’artifice cette année est due à de nouvelles contraintes administratives demandant l’habilitation d’une personne pour tirer un feu d’artifice comme celui de Mareuil. Une solution devra être trouvée pour l’an prochain, car le Conseil souhaite continuer cette tradition.*

**Entretien des chemins communaux :** A l’initiative du 2ème adjoint, i*l est prévu d’inviter les habitants de Mareuil à une journée citoyenne le 28 juillet prochain pour participer à l’entretien des chemins ruraux les plus dégradés.*

**Projet d’achat d’un abri à l’école :** Le SIVOS demande une participation de la commune pour acheter un « chalet » à installer sous un préau pour ranger divers matériels de motricité. Le Conseil donne son accord à l’unanimité, avec un plafond de 1.500 €. Une Décision Modificative de 600€ du compte 6288 vers le compte 2188 est approuvée par le conseil.

**CDC du Rouillacais rapport d’activités 2017 :** Le Conseil a pris connaissance du rapport d’activités et adopte ce rapport.

**Présentation devis « achat débroussailleuse articulée » :** Le conseil envisage d’acquérir une débroussailleuse articulée, un devis de la société «ESPACE TARDY » a été présenté pour un montant de 1 775 €. Il a été décidé d’attendre pour prendre une décision, en effet, il serait plus judicieux d’assister à une démonstration avant acquisition.

La séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le dix-huit juillet deux mille dix-huit, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 17 juillet 2018

 Le Maire,

 Claudine RODET